



Club de natation de Pointe-Claire Swim Club

## Politique de paiements

- Votre paiement au Club peut se faire soit : en totalité ou par chèques postdatés selon notre cédule de paiements. Les frais doivent être soumis au plus tard le 15 octobre 2009. Pour tout autre arrangement, vous devez communiquer avec Jane Stowe au 514-630-1202, poste 1515.
- Les frais du club incluent le coût de frais d'affiliation de la F.N.Q. (Fédération de natation du Québec) au montant de 93 \$ et ne sont pas remboursables.
- Les états de compte seront postés régulièrement aux parents. Tous paiements concernant les compétitions de natation devront être faits à la réception soit : en argent comptant, carte de débit ou crédit VISA et MASTERCARD ou chèque personnel). \*Lorsque vous faites votre paiement à la réceptionniste, ***il est très important de mentionner le nom du nageur et l'événement*** afin que votre compte soit à jour.
- Les chèques devront être faits à l'ordre de la Ville de Pointe-Claire. Il est important de spécifier ***le nom du nageur sur chaque chèque***.
- Escomptes :
  - 20% d'escompte par enfant, si 3 membres de la même famille sont inscrits dans les clubs de natation et/ou plongeon
  - 25% d'escompte par enfant, si 4 membres ou plus de la même famille sont inscrits dans les clubs de natation et/ou plongeon
  - 30% d'escompte à un parent membre du Club des Maître-nageurs, si son enfant est membre du club de natation et/ou plongeon.
- Campagne de financement : Pendant la saison, les nageurs auront l'opportunité de défrayer leur frais de membres en participant à 1 ou 2 levée de fonds. Tous les montants d'argent accumulés par le nageur seront crédités directement dans leur compte personnel. Nous serons en mesure de vous fournir plus de renseignements concernant les campagnes de financement à une date ultérieure.
- Politique de remboursement : Si votre enfant ne veut plus faire partie du programme, nous ferons un remboursement au prorata à la fin du mois qu'il aura décidé de se retirer. Il n'y a aucune possibilité d'obtenir un remboursement après le 30 avril.
- L'inscription à la revue "Swim News" est obligatoire. Les frais d'abonnement au montant de 28\$ seront facturés à chaque famille de nageurs.
- Des frais supplémentaires de 35 \$ seront exigibles pour tout paiement retourné par la banque.